



SUBVENTIONS POUR LES CLUBS ET LES COMITÉS SPORTIFS - FFN

Guide de référence





Lazreg BENELHADJ
Président de la Ligue
Île-de-France de Natation
et Vice-Président de la
Fédération Française de Natation

NAVIGUER DANS LE MONDE DES SUBVENTIONS – UN GUIDE POUR LES CLUBS SPORTIFS DE LA LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE NATATION

Chers membres et dirigeants des clubs sportifs,

C'est avec une grande fierté et un sens aigu du devoir que le service de développement de la Ligue Île-de-France de Natation vous présente le livret des subventions, conçu spécifiquement pour soutenir et accompagner nos clubs. Ce guide est le fruit d'un travail méticuleux, entrepris pour vous aider à naviguer dans le vaste océan des opportunités financières disponibles.

Les Subventions à votre Portée :

Notre objectif est de rendre ces opportunités accessibles et adaptées à vos besoins variés :

- **Subventions de Fonctionnement** : Pour soutenir vos opérations quotidiennes et garantir la continuité de vos activités.
- **Subventions d'Investissement** : Afin de financer l'acquisition de nouveaux équipements ou l'amélioration des infrastructures existantes.
- **Subventions pour la Formation** : Destinées à la formation continue de vos entraîneurs et staff technique, ces fonds sont cruciaux pour maintenir un niveau d'excellence.
- **Subventions Spéciales pour les Projets Innovants** : Encourageant les initiatives qui favorisent la croissance et le rayonnement de la natation dans notre région.

Comment Profiter de ces Ressources ?

Le processus pour bénéficier de ces subventions est pensé pour être aussi simple et transparent que possible :

- **Le Livret des Subventions** : Consultez notre livret détaillé pour une vue complète des subventions, des critères d'éligibilité, et des directives de demande.
- **Séminaires et Ateliers** : Participez à nos événements où nous expliquerons en détail les différentes subventions et répondrons à toutes vos interrogations.
- **Assistance Personnalisée** : Notre équipe est à votre disposition pour vous guider dans le processus de demande et pour s'assurer que vous maximisiez vos chances de succès.

Un Engagement envers l'Excellence :

Ensemble, nous pouvons assurer que la natation en Île-de-France continue à prospérer et à inspirer. Nous sommes ici pour vous aider à chaque étape, avec la conviction que votre succès est le nôtre.

Nous vous remercions pour votre passion et votre dévouement continu et sommes impatients de voir comment ces subventions aideront vos clubs à atteindre de nouveaux sommets.

Je tiens également par la même occasion, à remercier nos partenaires institutionnels, plus particulièrement la Région Île-de-France - Valérie Pécresse et Patrick Karam - ainsi que la fédération Française de natation et notre président Gilles Sézionale, sans qui un grand nombre de projets ne verraient probablement jamais le jour. Au plaisir de vous retrouver et encore merci pour votre dévouement.

SOMMAIRE

Introduction	1
I. Contexte	1
II. Le compte asso	2
III. Les principales subventions	3
• 3.1 Subventions de l'Agence Nationale du Sport (ANS)	3
◦ 3.1.1. Projets Sportifs Territoriaux (PST)	3
▪ A - Emploi : Soutien de l'ANS et autres aides disponibles	4
▪ B - Soutien au plan de prévention des noyades	6
▪ C - Accompagnement du déploiement des projets sportifs territoriaux : Un engagement multidimensionnel	7
◦ 3.1.2. Projets Sportifs Fédéraux (PSF)	8
◦ 3.1.3. Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA)	10
▪ FDVA 2	10
• 3.2 Les appels à projets des Fondations d'Entreprise	12
• 3.3 Aides des Collectivités Territoriales	13
IV. Démarches à suivre	13
V. Ressources utiles	14
Conclusion	15

INTRODUCTION

Ce document a pour but d'aider les clubs et comités départementaux à naviguer dans le paysage des subventions disponibles à un instant donné, facilitant ainsi leur accès. C'est une photographie de différentes subventions existantes dans le monde sportif à un instant T.

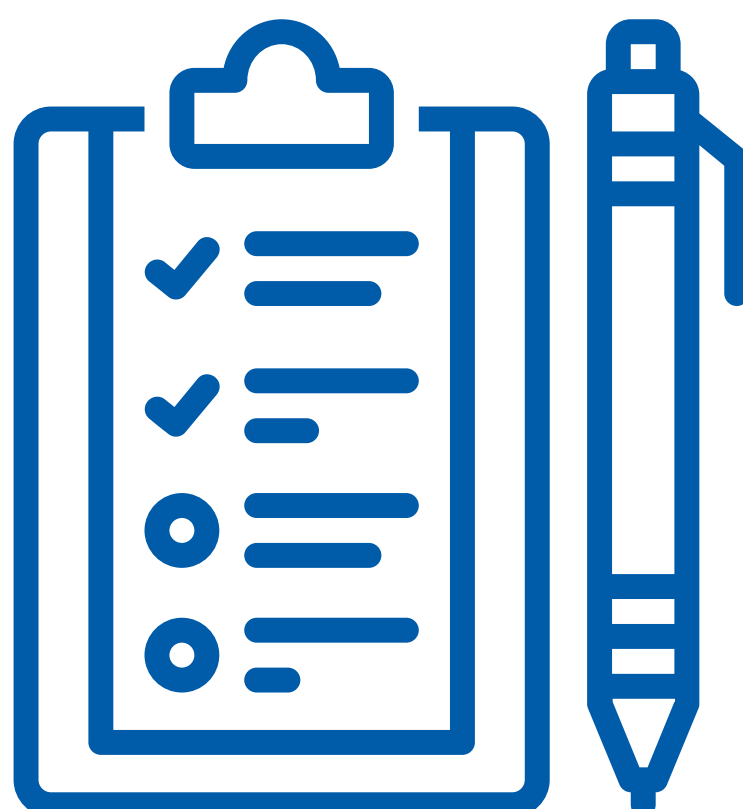
Il est important de noter que ce document est destiné à évoluer dans le temps. Par conséquent, il est essentiel de s'assurer d'avoir en possession la dernière version disponible.

I. CONTEXTE

Le monde sportif est soutenu par de nombreux acteurs institutionnels qui proposent des appels à projets auxquels les comités et les clubs peuvent répondre. Deux grands types d'acteurs peuvent apporter un soutien financier à votre association :

- **L'Etat** : via l'Agence Nationale du Sport (ANS) et d'autres organismes.
- **Les Collectivités Territoriales** : communes, intercommunalités, départements et régions.

Il est également possible de solliciter des financements privés, en répondant aux appels à projet de différentes **fondations d'entreprise**.



II. LE COMPTE ASSO

Le Compte Asso est une plateforme en ligne qui permet aux associations de :

- Consulter les informations et effectuer certaines démarches administratives de votre association (Déposer les bilans annuels, pass'sport ...). Les démarches administratives que vous pourrez effectuer sur le Compte Asso ne se substituent pas à celles qu'une association doit faire en préfecture.
- Déposer et suivre les demandes de subventions.

Les demandes de subvention concernant l'Etat (via l'ANS) sont principalement effectuées sur le Compte Asso.

Quelques guides pour vous aider à utiliser le « Compte Asso » :

- <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>
- <https://www.associatheque.fr/fr/creer-association/compte-association.html>
- <https://www.agencedusport.fr/documentations/le-compte-asso>



III. LES PRINCIPALES SUBVENTIONS

3.1 Subventions de l'Agence Nationale du Sport (ANS)

L'ANS est l'acteur principal du financement du sport en France. Elle propose plusieurs types de subventions, dont les plus connues sont :

3.1.1. Projets Sportifs Territoriaux (PST)

➔ Soutiennent le développement des pratiques sportives sur un territoire donné :

- **Période** : tous les ans vers la fin du mois de mars ou en avril.
 - *Penser à vérifier régulièrement les dates d'ouverture et de clôture de cette subvention.*

Les informations ci-dessous proviennent de la note de service PST 2023. Bien que les actions soient généralement reconduites d'une année sur l'autre, des changements peuvent survenir. Veuillez consulter la note de service relative aux projets sportifs territoriaux de l'année en cours pour connaître les objectifs spécifiques

- **Plusieurs subventions possibles** avec 3 grands objectifs qui peuvent concerner les associations FFN en Ile-de-France :
 - a) Soutenir la professionnalisation du mouvement sportif via l'emploi et l'apprentissage (emploi)
 - b) Poursuivre le plan de prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique
 - c) Accompagner le déploiement des projets sportifs territoriaux

A - Emploi : Soutien de l'ANS et autres aides disponibles

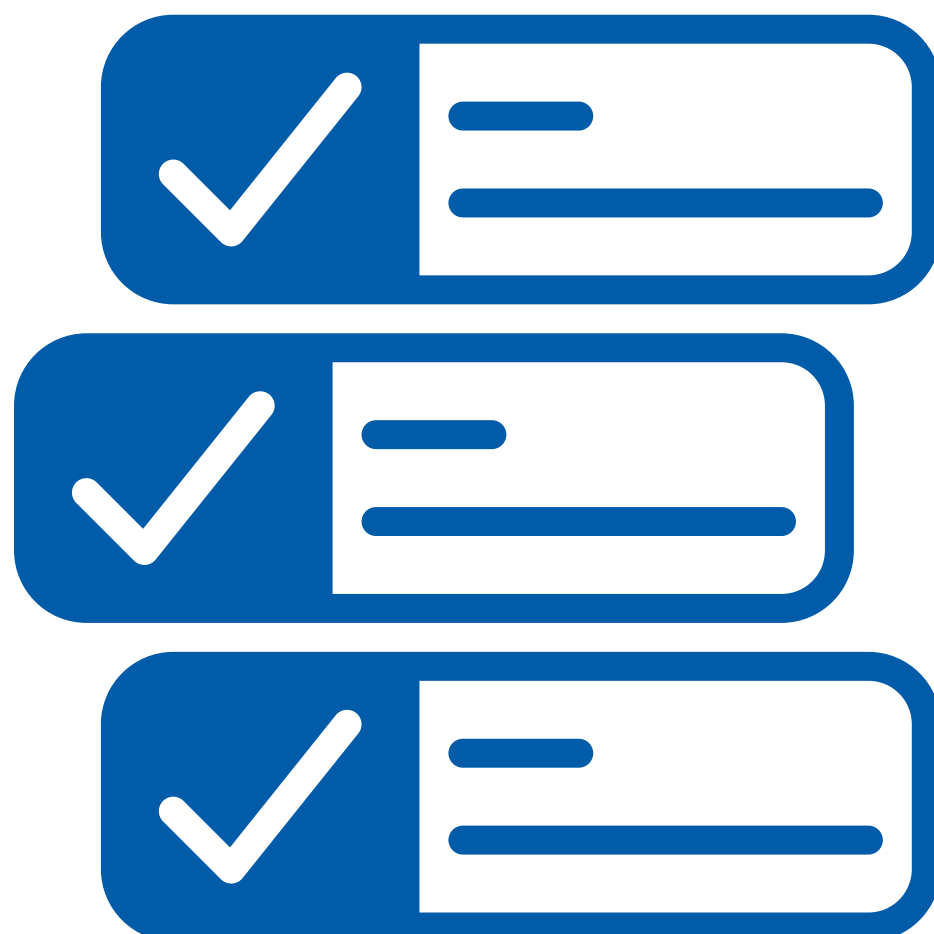
L'Agence Nationale du Sport (ANS) propose trois types d'aides pour soutenir les associations sportives dans la création ou la pérennisation d'un emploi :

- **ANS - Emplois pluriannuels classiques** : répondant à certains critères spécifiques.
- **ANS - Emplois sportifs qualifiés - Para sport** : dédiés au développement du sport adapté.
- **ANS - Aides ponctuelles à l'apprentissage** : pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

Pour obtenir ces aides, les associations doivent contacter les Services Départementaux de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES). Un conseiller en charge de l'emploi les accompagnera dans la constitution de leur dossier.

Retrouvez la [NOTE DE SERVICE RELATIVE AUX PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX \(PST\) POUR L'ANNEE 2023](#).

"Attention, la note relative au PST 2024 n'est pas encore sortie."



En plus des aides de l'ANS, de nombreux autres dispositifs existent pour soutenir l'emploi dans le secteur sportif :

- **France RELANCE (#1 jeune 1 Solution)** : pour les jeunes de moins de 30 ans (<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>).
- **Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation** : avec "Aide Unique" ou "Prime d'embauche". [Pour en savoir plus sur l'apprentissage](#)
- **Dispositif SESAME** : pour la formation d'éducateurs sportifs ou d'animateurs (<https://www.sports.gouv.fr/sesame-486>). L'ERFAN s'occupe de tout.
- **Fonjep** (Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire) : via des appels à projets (<https://www.fonjep.org/>).
- **Parcours Emploi Compétences (PEC)** : pour l'insertion durable des personnes éloignées du marché du travail (<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/parcours-emploi-competences/pec>).

Pour aller plus loin, vous pouvez consulter le lien suivant :

- <https://www.associatheque.fr/fr/association-employeur/aides-a-l-emploi.html>

En résumé, l'ANS et de nombreux autres partenaires proposent des aides financières et un accompagnement pour soutenir les associations sportives dans le développement de l'emploi.

B - Soutien au plan de prévention des noyades

Lutte contre la noyade : un engagement national

Depuis plusieurs années, le ministère des Sports s'engage activement dans la lutte contre la noyade, en allouant des subventions conséquentes via l'ANS. Deux dispositifs phares, "Aisance Aquatique" (AA) et "J'apprends à Nager" (JAN), contribuent à cet effort national.

Deux dispositifs complémentaires pour tous les publics

- **Aisance Aquatique** : accessible durant les temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire, ce dispositif vise à développer l'aisance aquatique des enfants dès leur plus jeune âge.
- **J'apprends à Nager** : focalisé sur l'apprentissage de la natation, il se déroule pendant les vacances scolaires et les week-ends, en complément des temps scolaires et périscolaires.

Un accompagnement personnalisé

La Ligue Ile-de-France s'associe à cet effort en accompagnant les clubs et associations dans la mise en place de ces stages et l'élaboration de leurs dossiers de subvention.

Informations complémentaires : <https://www.lif-natation.fr/le-dispositif-japprends-a-nager-aisance-aquatique/>

En résumé, le plan de prévention des noyades s'appuie sur une collaboration étroite entre l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs du monde sportif pour garantir un apprentissage de la natation accessible à tous et contribuer à la sécurité aquatique des enfants.



**AISANCE
AQUATIQUE**

C- Accompagnement du déploiement des projets sportifs territoriaux : Un engagement multidimensionnel

L'Agence Nationale du Sport accompagne et soutient des actions menées en faveur de politiques publiques du sport comme le soutien à la vie associative (notamment avec le CRIB), promotion du sport-santé, développement de l'éthique et de la citoyenneté, notamment en matière de prévention des discriminations et de toutes formes de violences, sport en milieu professionnel, sport scolaire, gouvernance du sport ...

Focus sur les actions spécifiques en 2023

L'année 2023 a été marquée par la mise en œuvre de trois actions spécifiques :

- **Lutte contre les violences sexuelles dans le sport** : L'ANS s'est mobilisée pour sensibiliser à cette problématique et accompagner les victimes, en s'appuyant sur des plans d'action concrets et des outils de formation dédiés.
- **Savoir Rouler à Vélo (SRAV)**: L'ANS a soutenu le déploiement de ce programme national visant à garantir l'apprentissage du vélo à tous les enfants.
- **Projets emblématiques "impactant" et au service du développement des pratiques** : L'ANS a financé des projets d'envergure portés par les ligues sportives, ayant un impact significatif sur le développement des pratiques sportives sur les territoires et auprès des populations.

En résumé, l'ANS se positionne comme un partenaire incontournable des acteurs du sport, en accompagnant le déploiement de politiques publiques ambitieuses et en contribuant à l'épanouissement du sport dans toutes ses dimensions.



3.1.2. Projets Sportifs Fédéraux (PSF)

➔ Accompagnent les fédérations dans la mise en œuvre de leur stratégie de développement.

- **Période** : tous les ans vers avril-mai.
 - *Penser à vérifier régulièrement les dates d'ouverture et de clôture de cette subvention.*
- **Les Projets Sportifs Fédéraux (PSF)** : Un outil essentiel pour le développement des pratiques sportives

Enjeu majeur pour l'Agence Nationale du Sport (ANS), les Projets Sportifs Fédéraux (PSF) placent les fédérations au cœur de leur développement.

Le principe est simple : les fédérations déclinent leur stratégie nationale au niveau territorial, pour une meilleure adaptation aux besoins et réalités locales.

Le PSF agit comme un véritable outil au service du projet fédéral. Il permet aux structures de solliciter des subventions pour financer des actions concrètes visant à :

- Structurer et développer les activités
- Accroître le nombre de licenciés

En 2024, les PSF joueront un rôle crucial dans la promotion de l'activité physique et sportive, décrétée [Grande Cause Nationale \(GCN2024\)](#) par le Président de la République. Ils contribueront à **faire de la France une Nation plus sportive** en cherchant à **développer significativement le nombre de pratiquants** d'ici les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et en **favorisant un accueil de qualité dans les clubs** lors de la rentrée sportive 2024 en septembre prochain.

La FFN a pour mission de gérer la campagne PSF 2023. A ce titre, la FFN est chargée d'instruire les dossiers de demande de subvention et de soumettre des propositions de versements auprès de l'Agence nationale du Sport.

Pour rappel, le PSF est un véritable outil au service du déploiement du projet fédéral de la fédération dans les territoires et permet aux structures fédérales de solliciter des subventions pour la mise en œuvre d'actions visant la structuration et le développement de leurs activités et licenciés.

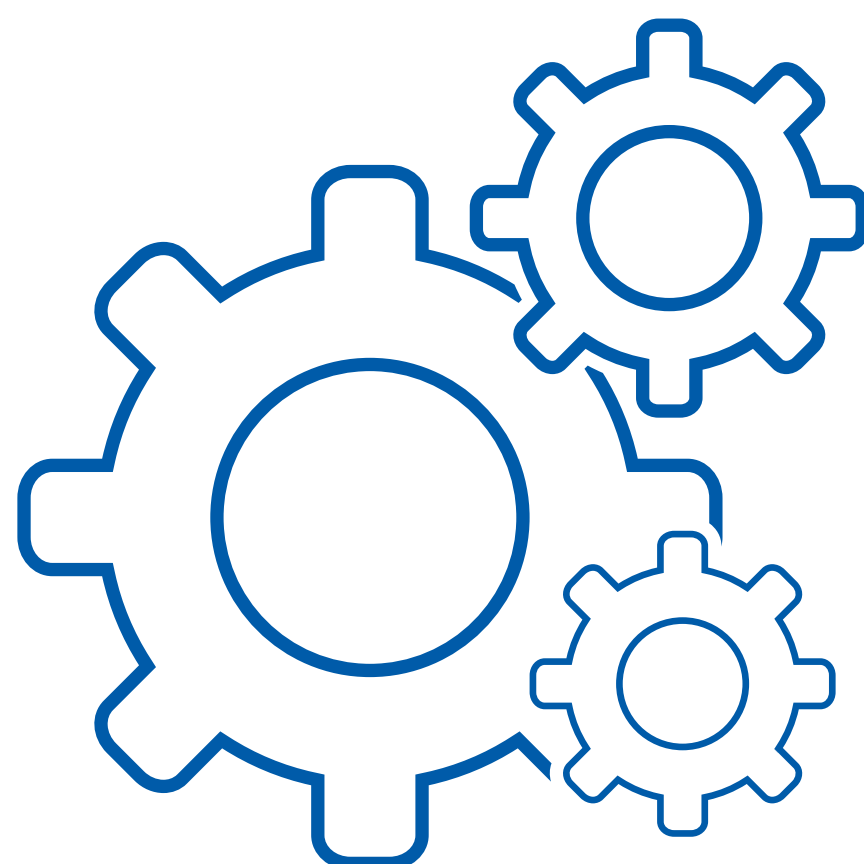
Le PSF-FFN propose un catalogue d'actions éligibles, avec des prérogatives spécifiques à chaque niveau (Ligue, Comité, Club).

Le respect de ces critères est essentiel pour le succès de votre demande de subvention.

Important : les actions financées par le PST ne sont pas éligibles au PSF.

Vous trouverez en lien ici, le guide méthodologique du [Projet Sportif Fédéral de la Fédération Française de Natation 2024](#).

En résumé, les PSF constituent un outil précieux pour les fédérations sportives. Ils leur permettent de déployer leur stratégie de développement sur le territoire, d'accroître leur impact et de contribuer à l'essor du sport en France.



3.1.3. Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA) :

➔ Soutiennent le fonctionnement des associations sportives et leurs projets innovants.

- Date butoir campagne 2024 : 25 mars 12h (en cours)
- Ces fonds se déclinent en deux types de financement distincts :
 - FDVA 1 : L'un aux associations pour développer la formation des bénévoles (en 2024, non destiné aux associations sportives).
 - FDVA 2 : L'autre pour leur fonctionnement ou des projets innovants (y compris les associations sportives).

FDVA 2

Le soutien au financement global de l'activité d'une association ou de la mise en œuvre de projets ou d'activités qu'elles ont initiés, définis et mis en œuvre dans le cadre du développement de nouveaux services à la population.

Retrouvez ici la campagne 2024 : <https://www.ac-paris.fr/lancement-de-la-campagne-fdva-2024-130773>

3 types de projets pour 2024

- Projets relevant de l'innovation sociale (IS) : Mise en œuvre de nouveaux projets ou d'activités relevant de l'innovation sociale (technologique, économique ou répondant à des besoins non ou mal couverts). Ces projets devront être structurants et cohérents avec le développement local d'un territoire, en cohérence avec l'objet social de l'association.
- Projets favorisant la structuration du fonctionnement des associations (SF) : Mise en œuvre de projets favorisant le développement, la pérennisation ou la structuration du fonctionnement de l'association (dont achat de petit matériel), en adéquation avec l'objet social de l'association.
- Nouveaux outils d'Accompagnement et de Développement de l'Engagement tout au long de la vie (ADE).

En 2024, les soutiens financiers seront accordés selon les priorités de financement régionales en Île-de-France :

- Aux actions en lien avec la mobilisation autour des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.
- Aux associations dont les actions sont situées dans les territoires prioritaires : quartiers prioritaires de la politique de la ville et CRTE volet ruralité.
- Aux actions en direction des jeunes ou portées par des jeunes.
- Aux actions qui favorisent la continuité éducative.

Attention : Dans le respect des priorités régionales, et pour tenir compte des spécificités départementales, les comités départementaux ont retenu des critères de priorité supplémentaires.

Prendre contact avec le conseiller de votre département (SDJES) en charge de ce dossier :

<file:///C:/Users/dev/Downloads/aap-fdva-2---annexe-3---coordonn-es-49404-1.pdf>

Pour tout savoir sur le FDVA :

- <https://www.assoiatheque.fr/fr/2024/janvier/actualite/fdva-formation-fonctionnement-innovation-appels-projets-2024.html>
- <https://www.associations.gouv.fr/FDVA.html>



3.2 Les appels à projets des Fondations d'Entreprise

3.2.1. Définition et objectifs

Les fondations d'entreprise sont créées par des entreprises **pour soutenir des projets d'intérêt général**. Elles proposent des appels à projets en lien avec leur activité économique et les valeurs qu'elles défendent.

3.2.2. Fonctionnement

- **Diversité des fondations** : Elles existent dans de nombreux secteurs économiques (alimentation, énergie, innovation...).
- **Adéquation avec votre mission** : Recherchez les fondations dont les missions correspondent à celles de votre association.
- **Augmenter vos chances de succès** : Plus votre mission se rapproche d'un enjeu important de l'entreprise, plus vos chances de succès sont grandes.

3.2.3. Ressources utiles pour trouver un appel à projet qui vous correspond :

- **Site web** : <https://www.appelaprojets.org/> recense tous les appels à projets.
- **Exemples d'appels à projets pertinents** :
 - <https://www.appelaprojets.org/appelprojet/display/2741>
 - <https://www.appelaprojets.org/appelprojet/display/2695>

3.3 Aides des Collectivités Territoriales

De nombreux documents sont en lignes sur les sites des territoires, n'hésitez pas à contacter votre SDJES de référence et les conseillers en charge de ces dossiers pour connaître les différentes subventions auxquelles vous pouvez prétendre en tant que club sportif.

Retrouvez toutes les aides régionales ici : <https://www.iledefrance.fr/associations-etre-accompagnees-pour-mieux-agir>

IV. DÉMARCHES À SUIVRE

Pour obtenir une subvention, il est généralement nécessaire de :

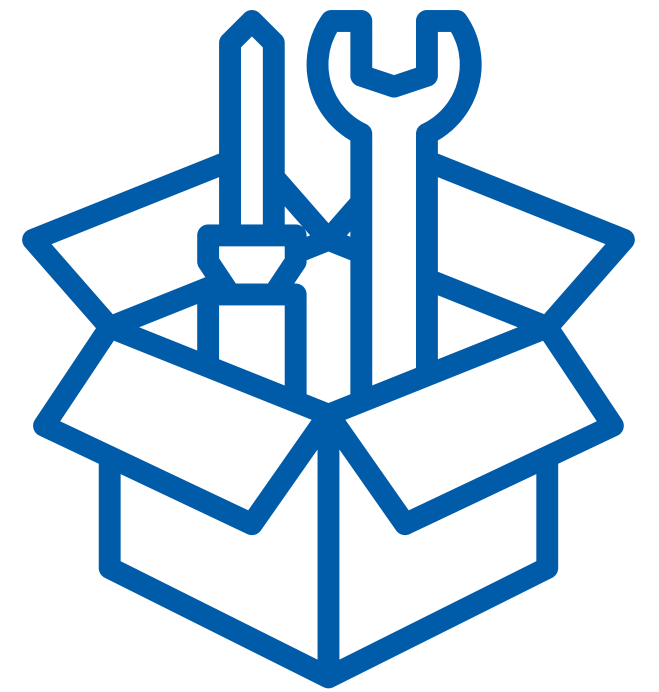
- **Consulter les appels à projets** : les appels à projets précisent les objectifs de la subvention, les critères d'éligibilité et les démarches à suivre.
- **Constituer un dossier de demande** : ce dossier doit comprendre des informations sur votre association, votre projet et le budget prévisionnel.
- **Déposer le dossier** : la date limite de dépôt varie selon la subvention.
- **Suivre l'instruction du dossier** : vous serez informé de la décision de l'organisme financeur.



V. RESSOURCES UTILES

Liens utiles

- Le Compte Asso : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>
- L'Agence Nationale du Sport : <https://www.agencedusport.fr/>
- Le site du Ministère des Sports : <https://www.sports.gouv.fr/>
- Le site de l'Associathèque : <https://www.associatheque.fr/fr/>
- Où trouver les subventions et appels à projets pour association ?
<https://www.assoconnect.com/blog/subvention-association/>
- Trouver un appel à projet : <https://www.appelaprojets.org/appelprojet>
- Des articles intéressants pour le monde associatif : <https://www.assoconnect.com/blog/>



Glossaire

- ANS : Agence Nationale du Sport
- PST : Projets Sportifs Territoriaux
- PSF : Projets Sportifs Fédéraux
- FDVA: Fonds de le Développement de la Vie Associative
- SRAV: Savori Rouler à Vélo
- CRIB : Centre de Ressource et d'information des Bénévoles
- FONJEP : Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire
- PEC : Parcours Emploi Compétences
- CRTE: Contrat de Relance et Transition Écologique
- DRAJES :Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
- SDJES: Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

CONCLUSION

Ce guide a pour objectif de vous fournir une information institutionnelle sur les subventions disponibles pour les clubs et comités sportifs. N'hésitez pas à contacter les organismes financeurs pour obtenir plus d'informations et vous accompagner dans vos démarches.

Pour aider les clubs et les Comités départementaux dans leurs démarches des webinaires conférences, et séminaires sont régulièrement organisés par la Ligue et la FFN.

Les informations contenues dans ce guide sont susceptibles d'évoluer. Il est important de se renseigner auprès des organismes financeurs pour obtenir les informations les plus récentes.

Nous espérons que ce guide vous a été utile.



Nos partenaires



Bouche à oreilles

